



communauté de l'auxerrois

AUXERRE



ENTRÉE EN 6<sup>ÈME</sup>

CLASSES À

HORAIRES AMÉNAGÉS

MUSIQUE

CHAM

DU COLLÈGE DENFERT ROCHEREAU  
ET DU CONSERVATOIRE



*Année scolaire*  
**2025-2026**

RÉUNIONS D'INFORMATIONS : VOIR AU DOS





## LES C.H.A.M., QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) profitent, dans le temps scolaire, d'un enseignement général au collège et d'un parcours artistique au Conservatoire. Ces formations favorisent la concentration, mémorisation, musicalité, créativité, communication, sociabilité. Les élèves participent à plusieurs projets dans l'année : concerts, rencontres d'artistes...



## QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tout élève entrant en 6<sup>ème</sup> en 2025-2026, quel que soit son niveau musical, peut candidater. Il est également possible d'intégrer ces classes jusqu'à la 3<sup>ème</sup> (sous condition de niveau). Cette orientation suppose une réelle motivation de l'élève qui devra s'investir pleinement dans les activités artistiques collectives proposées. Une dérogation est envisageable pour les élèves venant d'un autre secteur scolaire.



## L'ORGANISATION DES COURS

**Emploi du temps** : deux demi-journées par semaine le mardi (13h15 à 16h) et le vendredi après-midi (15h à 16h30).

**Programmes scolaires** : identiques à ceux des classes traditionnelles de niveau équivalent.

**Cours de musique au conservatoire** : enseignement musical spécifique théorique et pratique, dense et adapté.

**Accueil des élèves : vendredi 12 septembre 2025**

**Reprise des cours : mardi 16 septembre 2025**

**Les élèves doivent suivre obligatoirement les cours suivants :**

**Au collège** : éducation musicale + chorale du collège

**Au conservatoire :**

*Cursus traditionnel* : formation musicale + instrument + pratique collective

## LES ENSEIGNEMENTS DU CONSERVATOIRE

Flûte, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson.

Trompette, Trombone, Cor, Tuba.

Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse.

Piano, Orgue, Clavecin, Guitare, Harpe, Percussions, Accordéon.

Chant & Chant Choral. Junior Vents et Pépinières cordes,

Orchestre d'Harmonie, Orchestre Symphonique des jeunes,

Musique de Chambre, ensembles de Jazz, ateliers de Musiques actuelles,

Chant Musiques actuelles jazz

**Cours spécifiques CHAM** : Projet collectif vocal et artistique (tous les élèves)  
(proposés en 2024-2025)

- Ensemble instrumental (tous les élèves)
- Méthodologie (6<sup>ème</sup>)
- Histoire de la musique, histoire des arts (6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>)
- Percussions corporelles et batucada (6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>)
- Polyphonie vocale (5<sup>ème</sup>)
- Atelier de création de chansons (4<sup>ème</sup>)
- Pratique instrumentale autonome (4<sup>ème</sup>)
- Atelier scénique théâtral (4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>)
- Projet personnel artistique (3<sup>ème</sup>)

## CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- le bulletin d'inscription dûment rempli (ci-joint),
- une lettre de motivation écrite par l'élève.

Un exemplaire du dossier est à envoyer à chaque établissement : au Collège Denfert-Rochereau et au Conservatoire.

**Date limite du retour des dossiers : vendredi 21 mars 2025**

*Après cette date, veuillez contacter directement le conservatoire ou le collège.*

Après réception du dossier, le Conservatoire convoque l'élève à un entretien et/ou une audition d'entrée.

## AUDITION D'ENTRÉE

Cette audition permet de vérifier que le candidat sera en mesure de suivre avec profit la formation proposée. Elle concerne tous les candidats. Elle aura lieu le **lundi 31 mars 2025**.

Ces auditions comportent :

- **Pour les débutants** : présentation d'un chant a capella
- **Pour les non-débutants** : présentation d'une oeuvre musicale, vocale et/ou instrumentale
- **Pour tous** : un atelier collectif de jeux vocaux et rythmiques et un entretien de motivation

La commission d'admission de la Direction académique de l'Yonne se déroulera **début mai 2025**. Elle s'appuie sur le dossier scolaire et musical du candidat et procède à l'affectation des candidats retenus.



## A NOTER

S'inscrire en CHAM suppose un engagement sur la durée de la scolarité (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). En cas de difficultés dans le travail ou de comportements inappropriés, les équipes éducatives du collège et du conservatoire pourront statuer sur le maintien ou non de l'élève dans ces classes.

Les élèves CHAM doivent obligatoirement être inscrits au Conservatoire d'Auxerre.

Les cours de musique du conservatoire (cursus traditionnel) ont lieu en dehors du temps scolaire (hors CHAM).

Le transport des élèves entre le collège et le Conservatoire par car est prévu. Il s'effectue sous la responsabilité du collège. Il peut être assuré par les familles contre décharge.

Le fonctionnement CHAM (procédures de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B.O. n° 31 du 29 août 2002 et 27 juillet 2006). En conséquence l'entrée en CHAM n'est pas compatible avec l'option latin.

### Réunions d'informations à l'attention des familles :

**Jeudi 13 mars 2025 à 18h**

au collège Denfert-Rochereau, avenue Denfert Rochereau

**Samedi 15 mars 2025 à 11h**

au Conservatoire, 12 avenue Gambetta (entrée côté Silex)

### Portes ouvertes :

**Samedi 22 mars - Matin**

au collège Denfert-Rochereau, avenue Denfert Rochereau

## DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : VENDREDI 21 MARS 2025

*Après cette date, merci de contacter directement le conservatoire ou le collège.*

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE

12 avenue Gambetta  
89000 Auxerre  
Téléphone : 03 86 40 95 10  
conservatoire@auxerre.com

### COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU

1 Avenue Denfert-Rochereau  
89000 Auxerre  
Téléphone : 03 86 72 08 80  
0890006y@ac-dijon.fr